

# Outil de contrôle DSN-Val 2025



## Fiche Pratique : Contrôle du fichier DSN à l'aide de l'outil DSN-Val



### ► Contexte

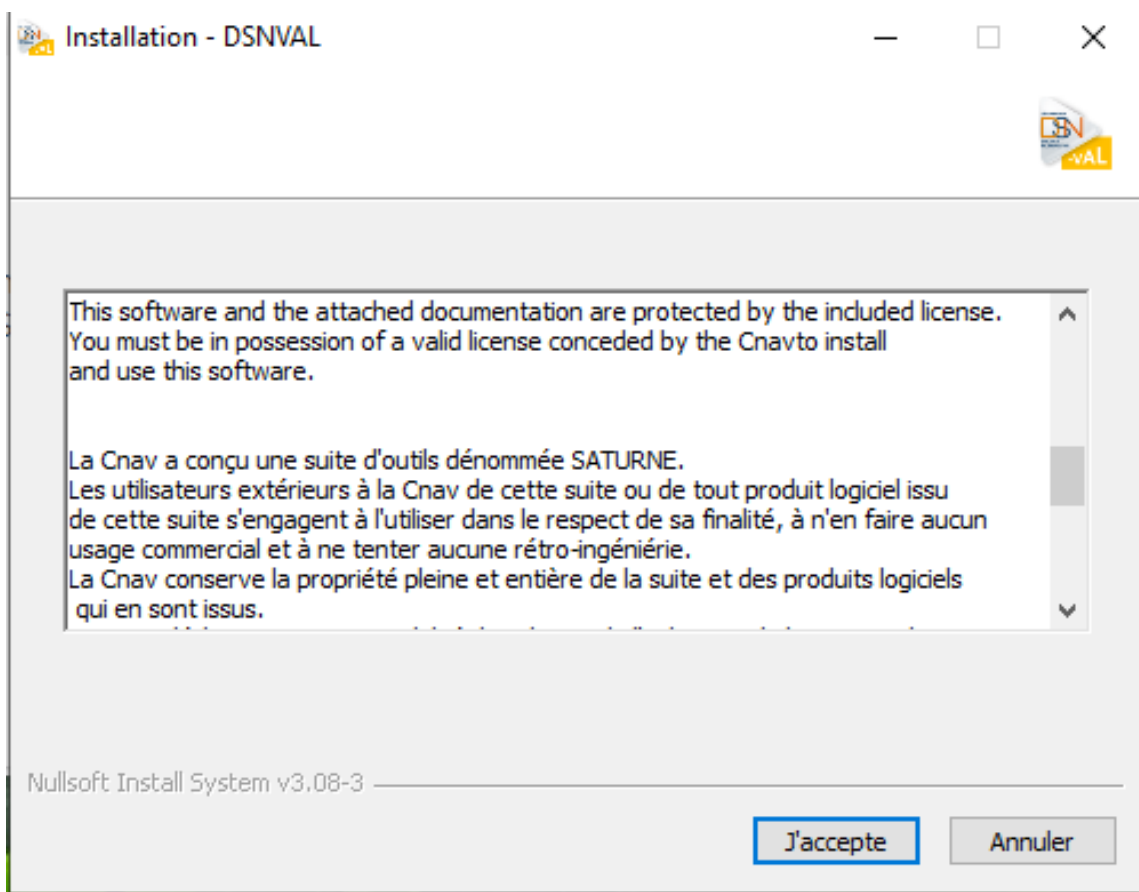
Une fois votre fichier DSN généré, il est **indispensable** de le **soumettre à analyse via l'outil de contrôle DSN-Val**. Cela permettra de **détecter les éventuelles anomalies à corriger avant son dépôt, en réel, sur Net-Entreprises**.

---

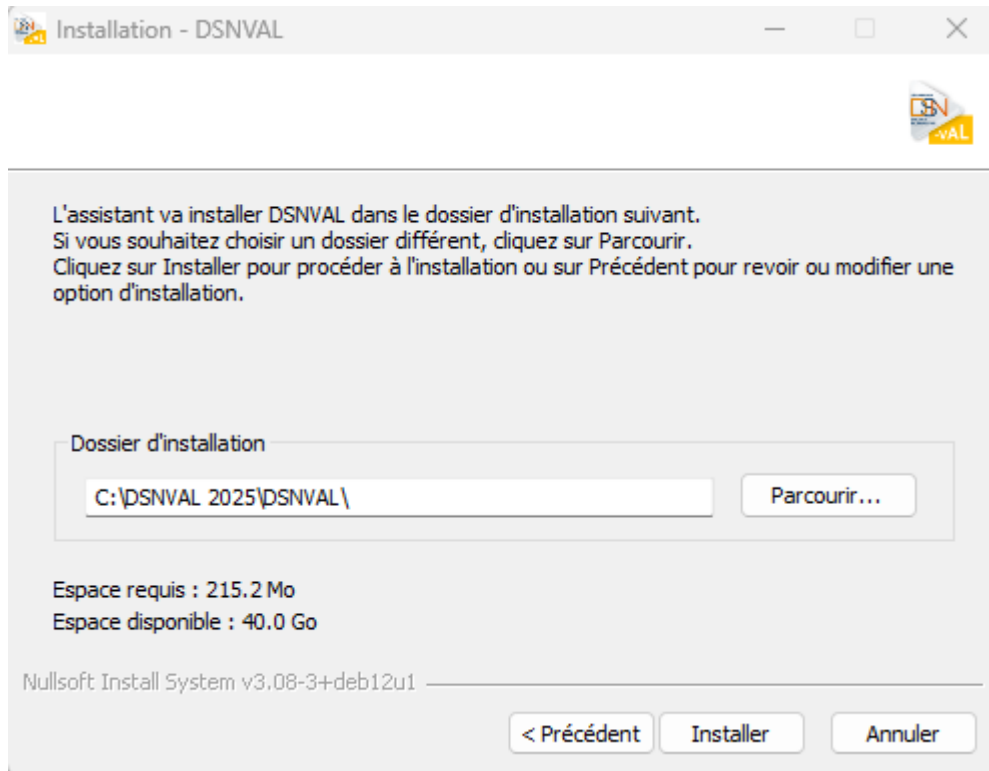
### ► Installation de l'outil DSN-Val

- Créez un répertoire « **DSN\_val\_2025** » à la racine de votre disque C :

- Rendez-vous sur [Net-entreprises](https://www.net-entreprises.fr) (<https://www.net-entreprises.fr>)
- Déplacez-vous au niveau du pavé « **Outil Dsn-Val 2025** » :
- Cliquez sur l'option Dsn-Val en automatique : « **Dsn-VAL pour Windows** » :
- ouvrir le fichier dans Téléchargements « **autocontrôle-dsn-val\_2025.exe** » :



- Choisissez le répertoire précédemment créé « **C:/DSN\_val\_2025** ».



- Cliquer sur le bouton « **Installer** »
- **Poursuivez l'installation** en cliquant sur le bouton « **Suivant >** » selon les instructions données et jusqu'à la fin.
- Résultat du raccourci bureau :

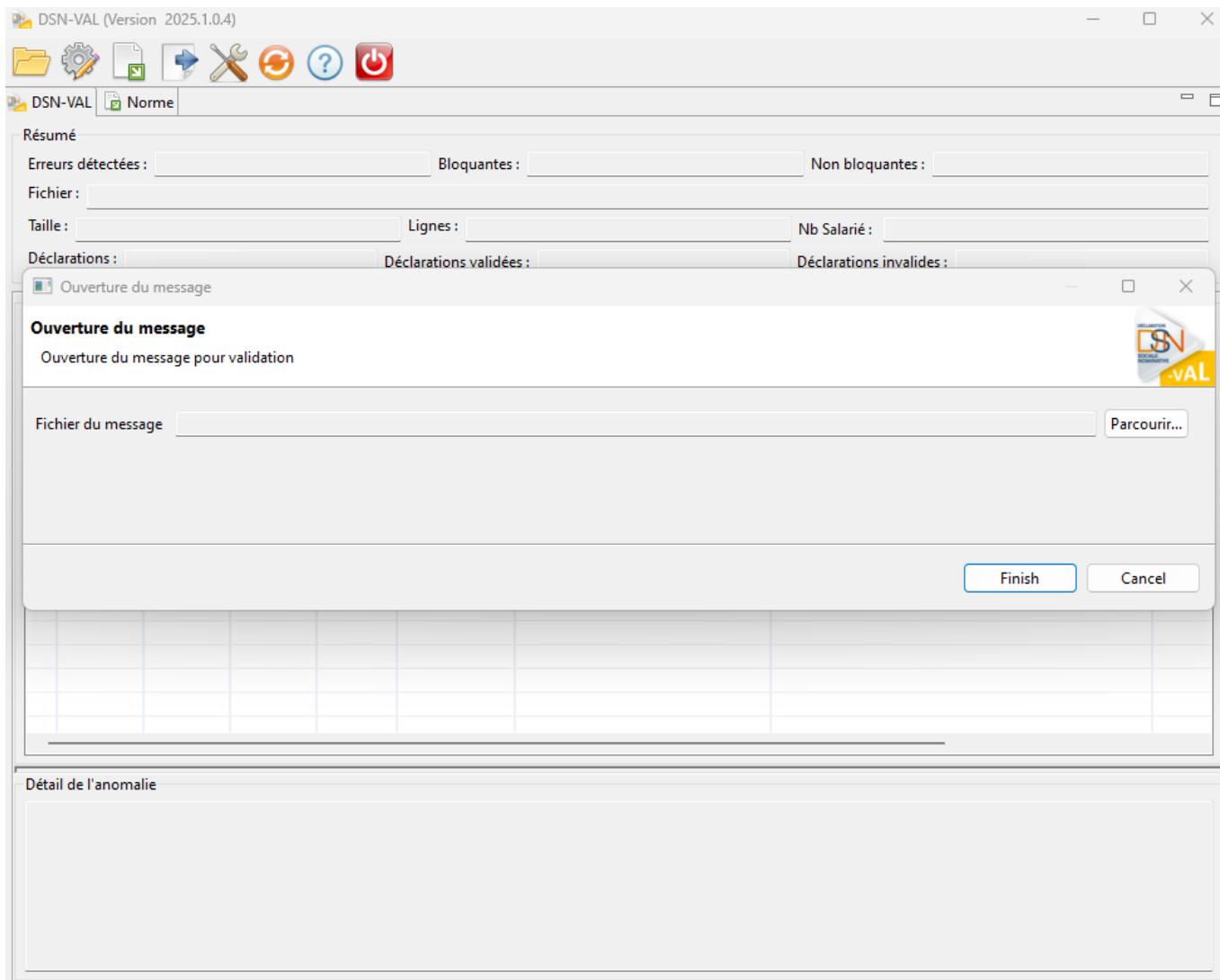


---

## ► Utilisation de l'outil DSN-Val

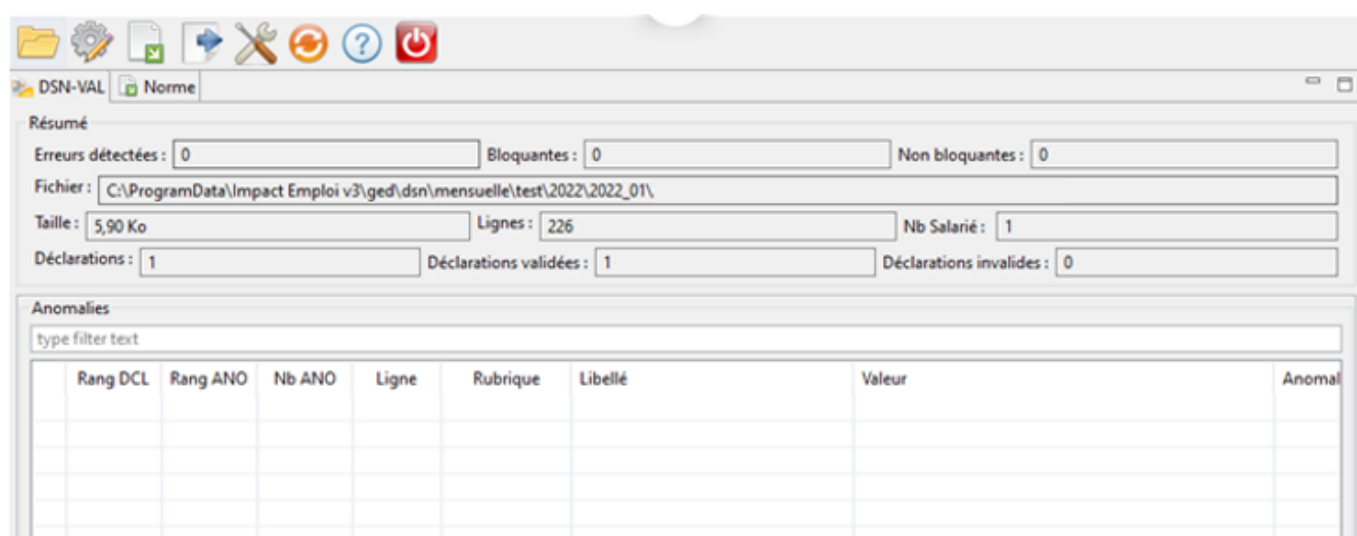
- A l'ouverture de l'outil, l'écran suivant s'affiche :





Ensuite deux cas de figure peuvent se présenter :

- Soit aucune anomalie n'a été recensée



- Soit des anomalies ont été identifiées

DSN-VAL Norme

Résumé

Erreurs détectées : 15 Bloquantes : 15 Non bloquantes : 0

Fichier : C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\dsn\mensuelle\test\2022\2022\_01\

Taille : 16,35 Ko Lignes : 641 Nb Salarié : 4

Déclarations : 1 Déclarations validées : 0 Déclarations invalides : 1

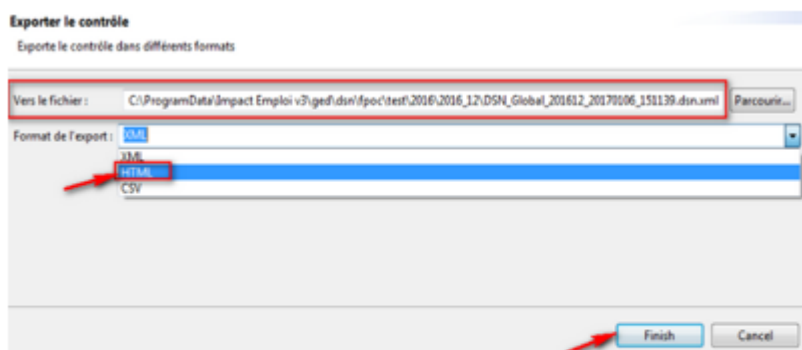
Anomalies

type filter text

	Rang DCL	Rang ANO	Nb ANO	Ligne	Rubrique	Libellé	Valeur	Anom ^
✘	1	1	1	68	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protecti...		CV00
✘	1	2	1	68	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protecti...		CST-
✘	1	3	1	75	S21.G00.55.003	Code d'affectation		CST-
✘	1	4	1	75	S21.G00.55.004	Période d'affectation		CST-
✘	1	5	1	75	S21.G00.55.004	Période d'affectation		S21.0
✘	1	6	1	232	S21.G00.79.001	Type de composant de base assuje...		S21.0
✘	1	7	1	147	S21.G00.70.013	Identifiant technique Adhésion		CST-

Pour une meilleure lisibilité des anomalies, vous pouvez exporter le compte-rendu dans un fichier HTML. Pour cela :

- Cliquez sur l'icône export du bilan ;
- Sélectionnez l'emplacement puis le type de fichier « HTML » ;
- Cliquez sur « Finish » :



L'analyse du fichier DSN par l'outil de contrôle DSN-Val est à présent terminée !

Voici un exemple du compte-rendu des anomalies :

Nom du fichier : DSN_Global_201612_20170106_151139.dsn	Etat du fichier : KO	Nombre d'anomalies : 3
Nombre de déclarations : 1	Nombre de salariés : 1	SIRET Emetteur : 78337262600011

Anomalies Niveau Déclaration	Rang : 1	Nature : 01	Type : 01	SIREN : 802044784	NIC : 00014	Nombre Anomalie : 3
------------------------------	----------	-------------	-----------	-------------------	-------------	---------------------

Code	Rubrique Libellé	Valeur	Ligne	Nbr ANO	Message
S21.G00.06.004-CSL-11	S21.G00.06.004 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	Test validation	30	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.
S21.G00.11.003-CSL-11	S21.G00.11.003 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	Test validation	36	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.

Anomalies Niveau Salariés	Nom : verriere-dupont	Prénom : CAS I	Nom d'usage : NF ADULTE RELAIS	NIR / Mat : 2800156258200
---------------------------	-----------------------	----------------	--------------------------------	---------------------------

Code	Rubrique Libellé	Valeur	Ligne	Nbr ANO	Message
S21.G00.30.008-CSL-11	S21.G00.30.008 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	37 rue des rosiers	91	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.

- Si des anomalies ont été détectées, corrigez-les.

► Si le fichier est OK, vous pouvez passer à l'étape suivante : Dépôt du fichier DSN sur Net-entreprises.

## Base de données inaccessible



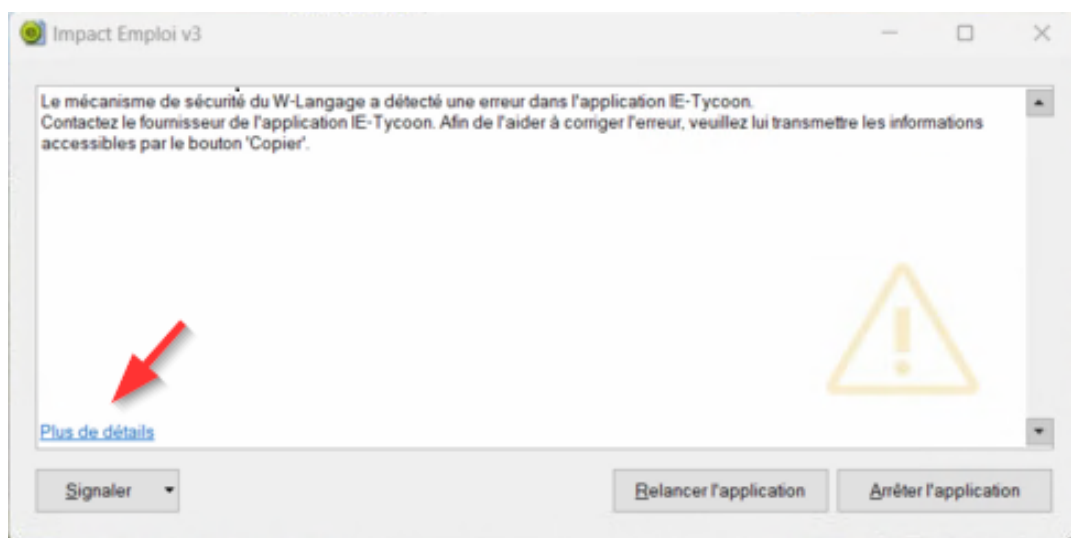
## Fiche pratique

### Déblocage accès au site – accès database K0



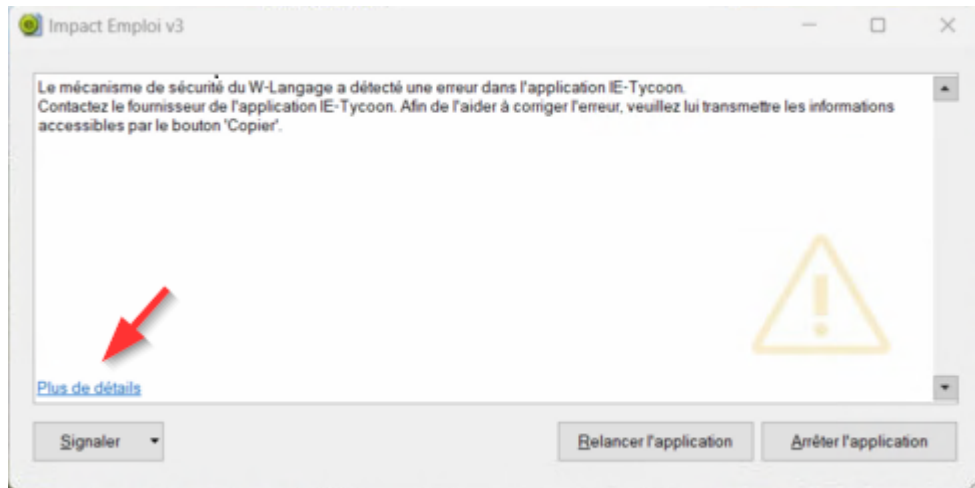
#### ► Situation

A l'ouverture d'impact emploi, ce message s'affiche :

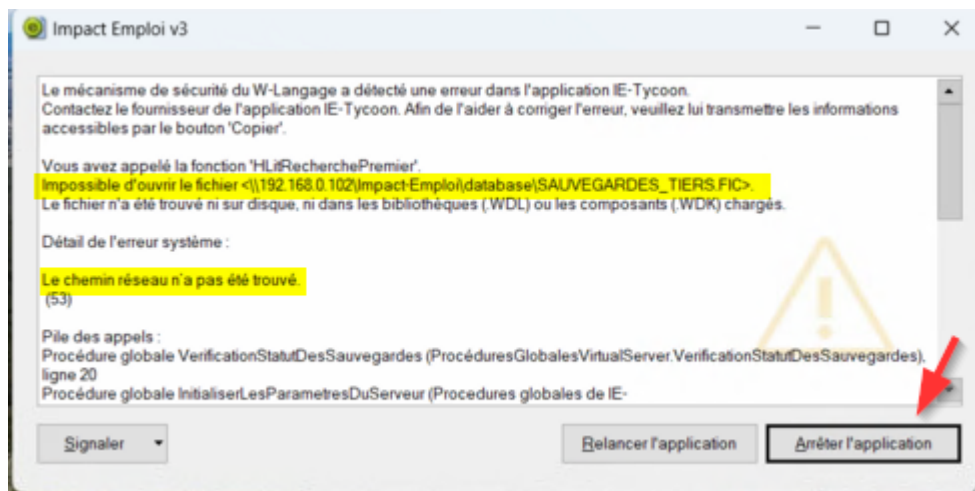


#### ► Procédure





## 1- Cliquer sur **Plus de détail**

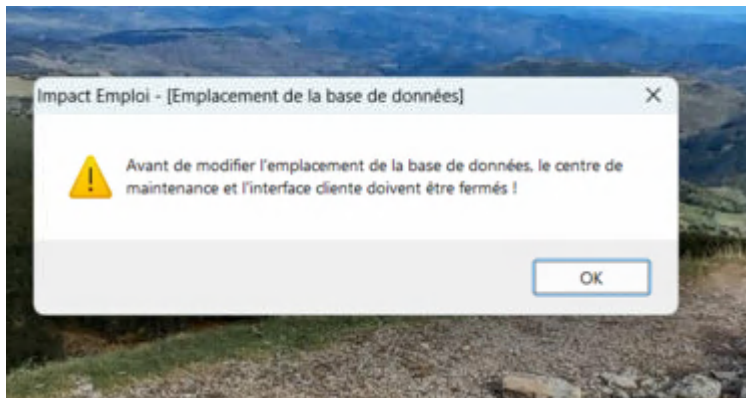


## 2-Lire le message

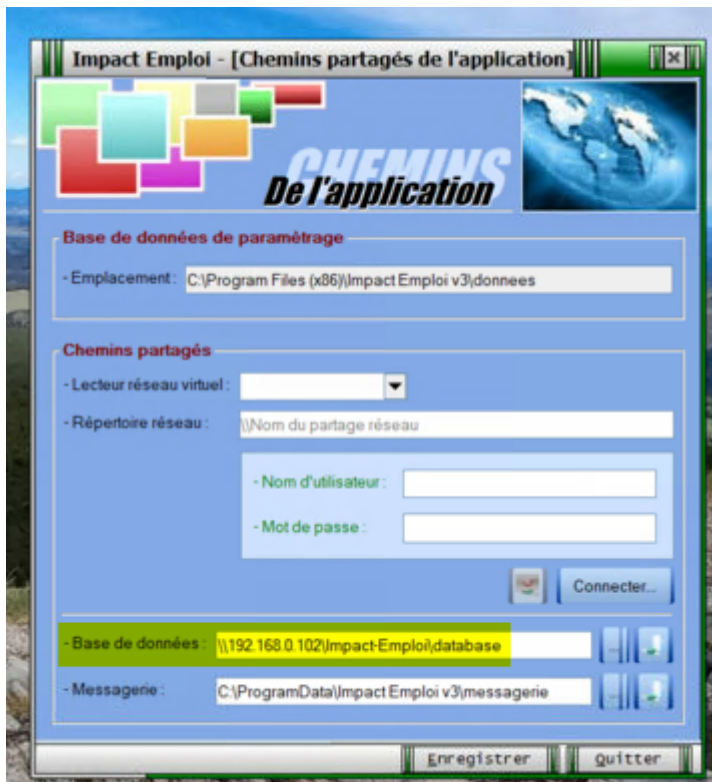
Prendre connaissance du message de l'erreur système : **le chemin réseau n'a pas été trouvé.**

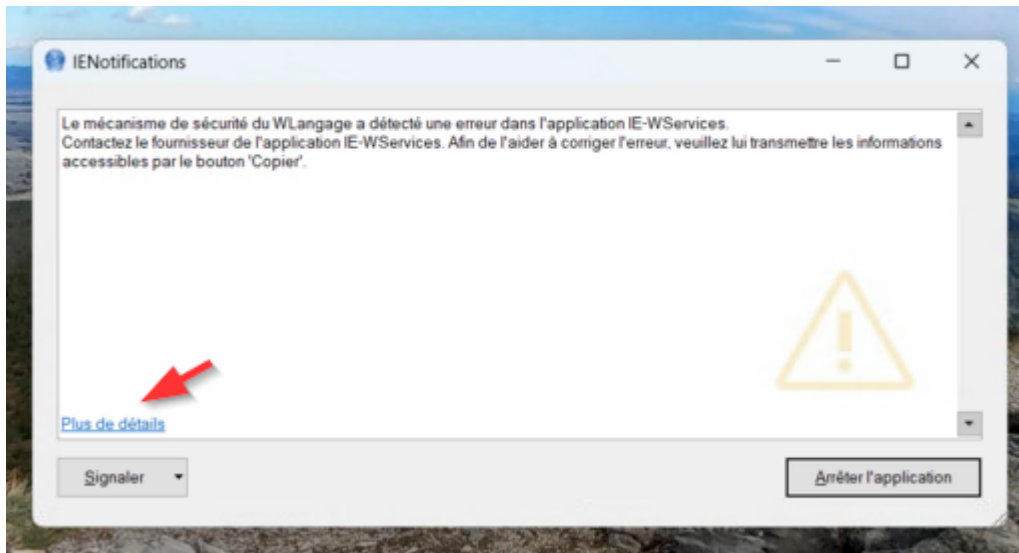
Astuce : faites une capture d'écran

## 3-Arrêter l'application

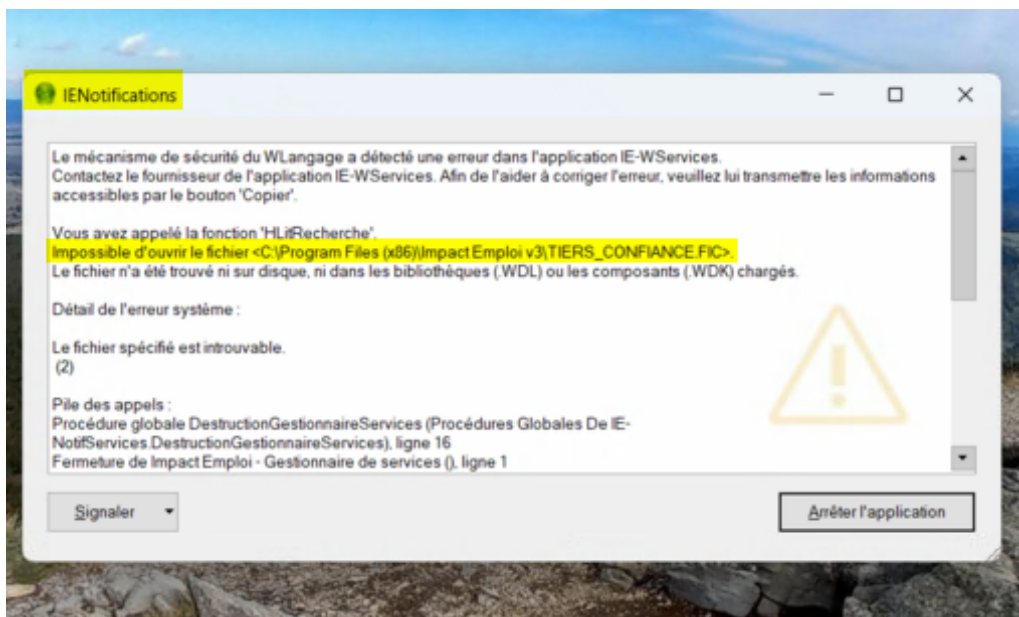


4- Cliquer sur OK





## 5- Cliquer sur plus de détail

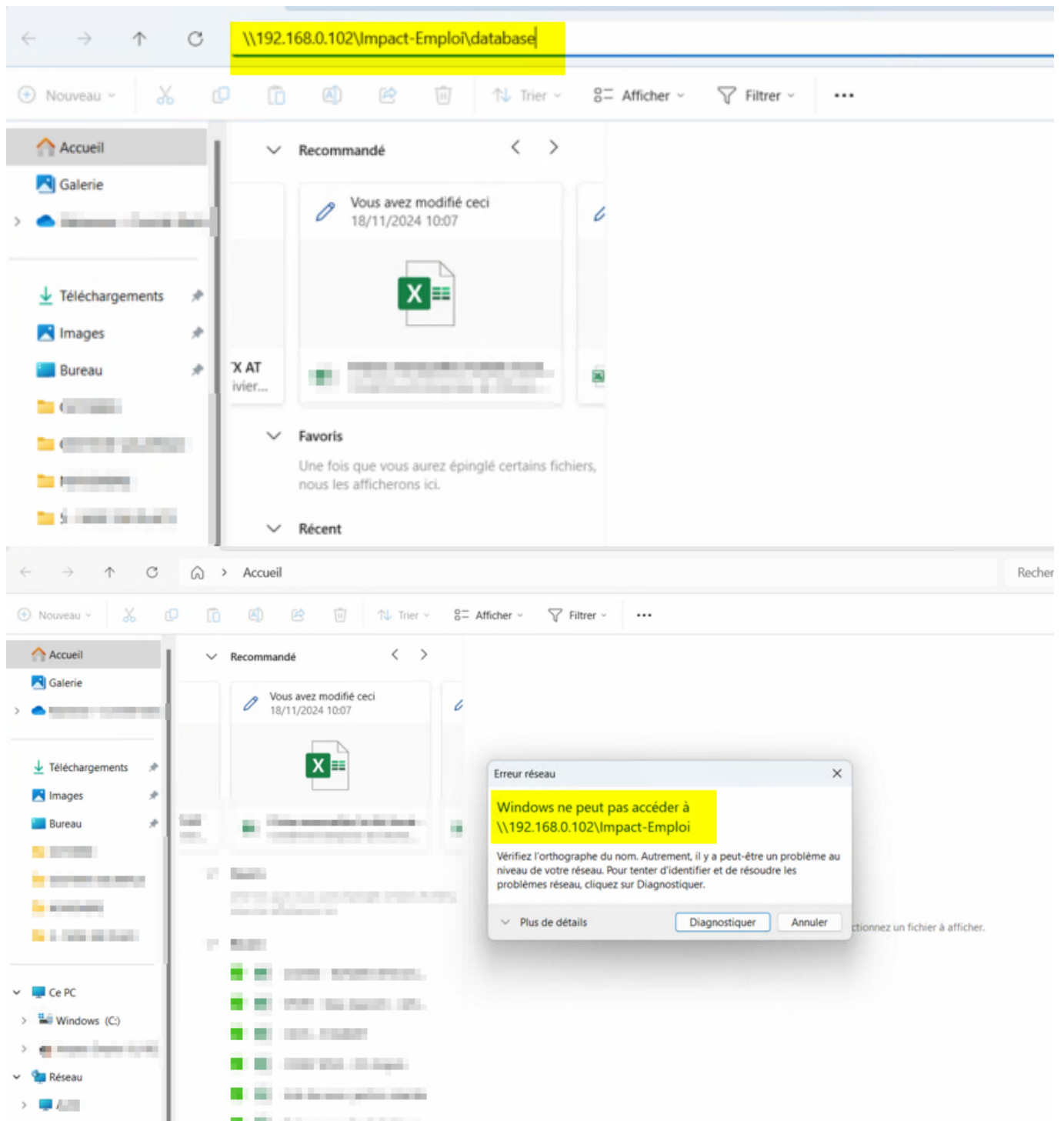


Prendre connaissance de l'erreur système : le fichier spécifié est introuvable

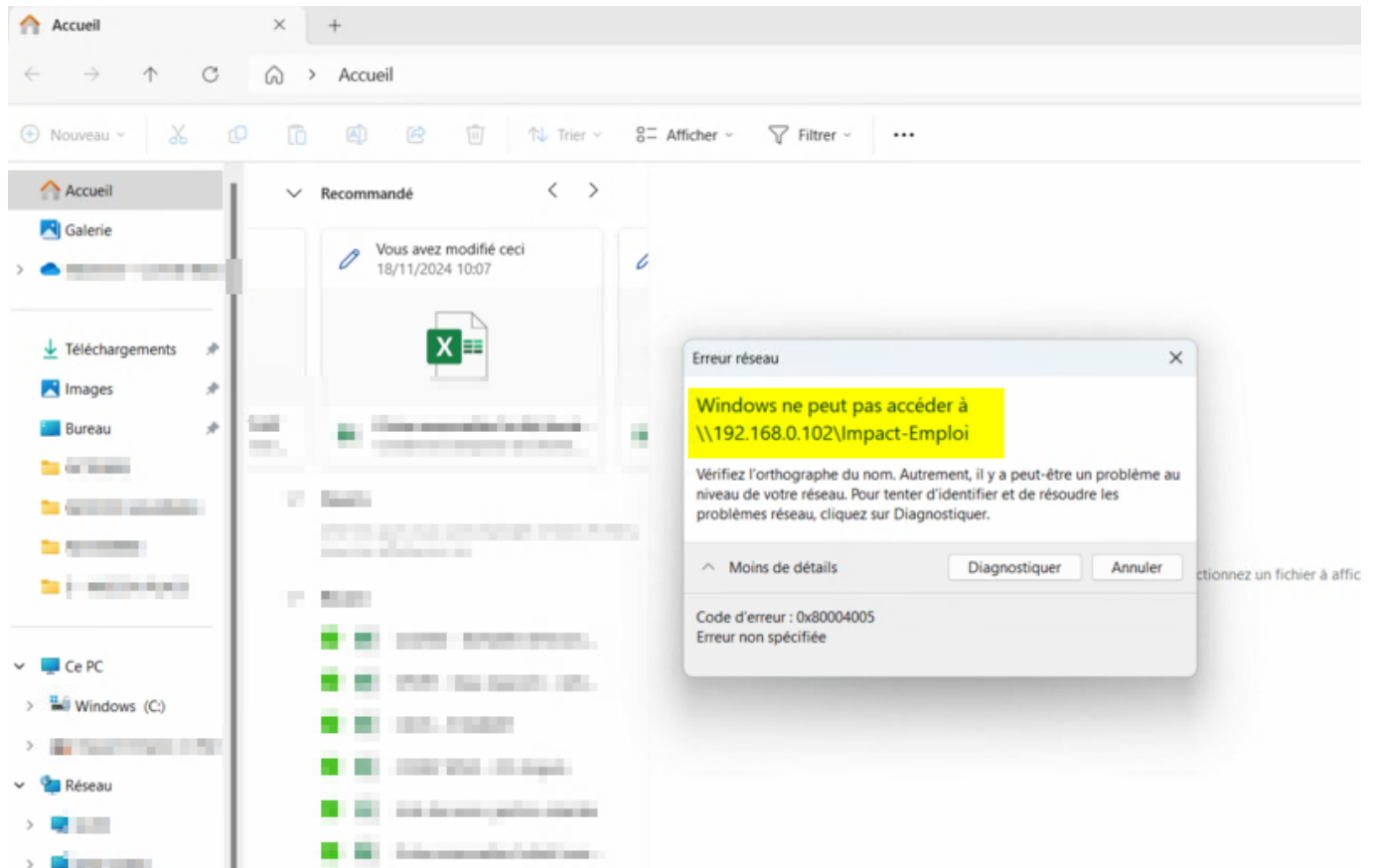
## 6- Arrêter l'application

## 7- Ouvrir l'explorateur de fichier et saisir le nom du dossier

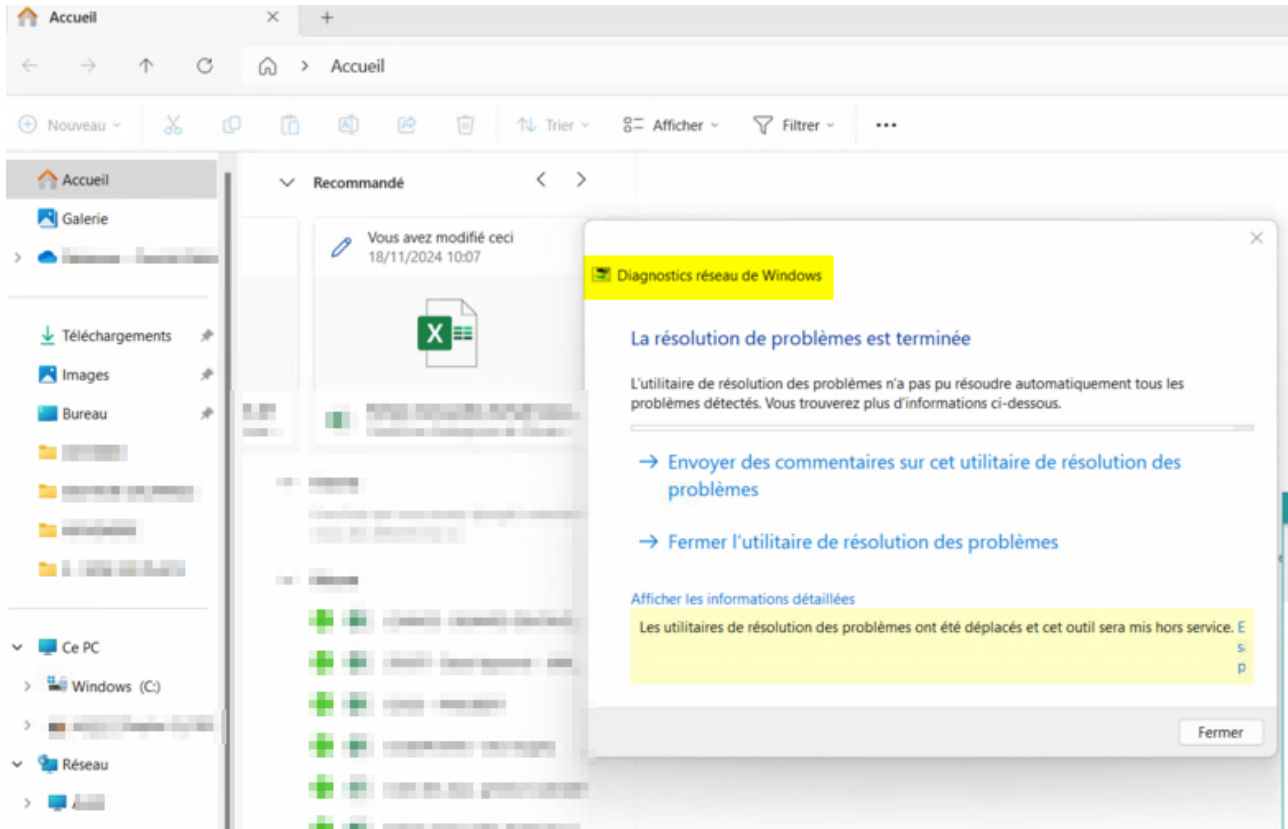
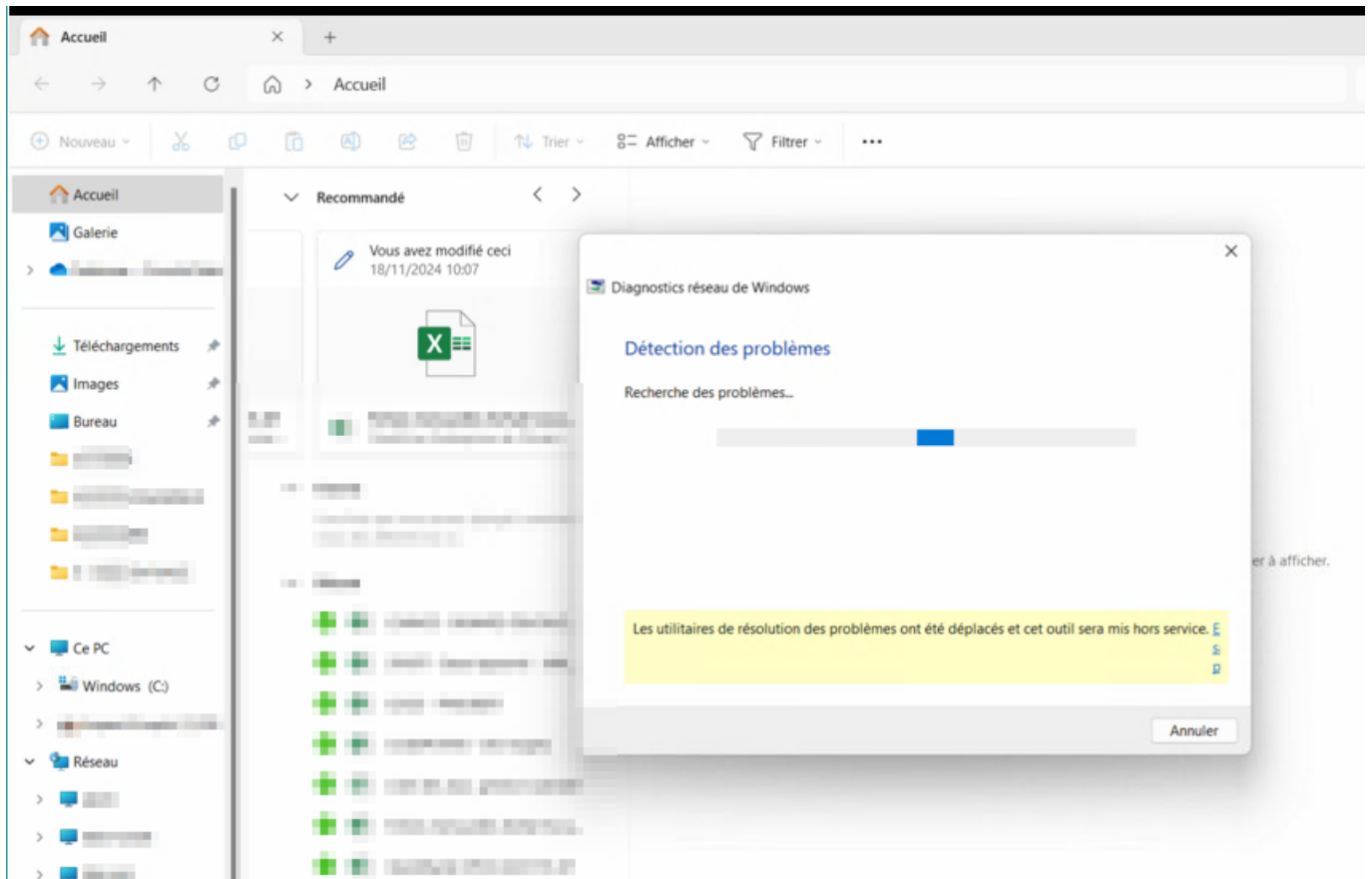
contenant/supportant la database/base de données Impact ( cf l'impression écran)



8-Ouvrir plus de détail



## 9- Cliquer sur Diagnostiquer



10- Cliquer sur **Fermer l'utilitaire de résolution des problèmes**

11- Redémarrer le PC

12- Réouvrir le logiciel Impact – emploi

Si le problème persiste contacter l'informaticien pour réactiver les accès au répertoire.

Pensez à lui fournir la copie d'écran (étape 2)



---

[Accéder au tableau de bord DSN de l'URSSAF](#)



**Fiche pratique. DSN.**

**Accéder au tableau de bord de l'URSSAF**



---

**Sommaire :**

- [Contexte](#)
- [Procédure](#)

► **Contexte**

L'Urssaf a mis en place un service de fiabilisation des données accessible via Net-Entreprises ou depuis votre espace URSSAF.

Ce service vous aidera à identifier les anomalies détectées concernant certains employeurs et/ou salariés. Il vous permettra également de réagir rapidement pour corriger ces anomalies.





## ► Procédure

- **Connectez vous sur Net-Entreprises** avec le compte qui dépose les DSN ;
- Rendez-vous sur le **tableau de bord DSN**, après avoir vérifié la conformité de vos fichiers DSN puis accédez au menu « **Services complémentaires**»



TABLEAU DE BORD

SORTIE DE LA DSN

**Vous êtes inscrit**

**Nom Prénom**

Tél: 0 1 23 45 67 89  
contact@monasso.fr

N° Siret : 012345678912

**LE NOM DE MON ASSOCIATION**

Adresse

CodePostal Ville



Le tableau de bord vous permet de consulter l'ensemble des comptes rendus métier et retours d'informations suite au dépôt d'une DSN mensuelle ou d'un signalement d'évènement. Il est donc important de le consulter suite à chaque dépôt réalisé.

**Historique des échanges**

+ **Afficher tout ou sélectionner** ?

▶ 10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
------------------------	--------------	----------------	-------------------------

Aucun échange effectué pour les 30 derniers jours



**Récapitulatif**

+ **Afficher tout ou sélectionner** ?

DSN mensuelles  Signalements d'événements

pour l'échéance au 05 Août 2024

Déclarations non transmises ?	0	<input type="text"/>
Déclarations rejetées	0	<input type="text"/>
Déclarations conformes	0	<input type="text"/>

**Dépôt d'un nouveau fichier**

Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner le fichier à transmettre. Vérifiez les formats autorisés en cliquant [ici](#).

Aucun fichier n'a été sélectionné

Les informations relatives au suivi de vos transmissions (bilans, comptes rendus, certificats...) seront transmises à l'adresse mail suivante : **contact@monasso.fr**. Pour modifier temporairement cette adresse, c'est-à-dire pour un dépôt précis, renseignez la zone ci-dessous prévue à cet effet. Pour modifier l'adresse mail suite à un changement, vous devez modifier les informations relatives à votre inscription.

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

## Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- ↳ **Mandats de prélèvement** : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- ↳ **Informations utiles** : [Accédez aux rapports complémentaires pour la gestion RH/paie](#)
- ↳ **URSSAF** : [Accéder aux Services +](#)
- ↳ **CNAM** : [Accéder aux BPIJ](#)
- ↳ **Organismes complémentaires** : [Accéder aux fiches de paramétrage](#)
- ↳ **MSA** : [décomptes IJ employeur](#)
- ↳ **DSN\_FIAB** : [Accéder au service FIAB](#)
- ↳ **CRPNPAC** : [Accéder aux services complémentaires CRPNPAC](#)
- ↳ **MSA** : [Votre espace privé MSA](#)

← RETOUR



- Cliquez sur le lien « **Suivi DSN** »

- ↳ **URSSAF** : [Accéder aux Services +](#)
  - [Ma situation de compte](#)
  - [Echanges avec mon URSSAF](#)
  - [Suivi DSN](#)

Vous accédez à votre espace URSSAF :



## Mes services en ligne



Accueil

Compte

Mon Profil

Suivi DSN

Documents

Actualités



Messagerie

Accueil &gt; Suivi DSN

Numéro SIREN : 012345678912

## Suivez les anomalies liées à vos DSN

Sélection de la période

Toutes les périodes 2024 ▼

Retrouvez dans cet outil les **anomalies détectées** par votre Urssaf à la suite du dépôt de vos Déclarations Sociales Nominatives (hors DSN fractionnées). Ces informations sont mises à jour au fur et à mesure du dépôt de vos DSN.

**Consultez vos anomalies et déterminez les actions à effectuer** pour les corriger dans votre prochaine DSN.

**Vos déclarations ne comportent pas d'anomalie pour la période d'emploi en cours.**

La validation des données DSN résulte de vérifications de conformité, d'exhaustivité et de cohérence. Elle ne constitue pas une reconnaissance de l'exactitude des données déclarées, qui peuvent le cas échéant être remises en cause dans le cadre d'un contrôle et/ou de vérifications ultérieures. Les anomalies des DSN fractionnées ne sont pas affichées dans ce service.

**Aucun établissement**

concerné par les anomalies DSN

**Aucun individu**

impacté par des anomalies DSN

**Aucune anomalie**

identifiée dans vos DSN

Avec le nouveau service « **Suivi DSN** », vous recevez en plus une notification de votre URSSAF.

Via ce service, l'URSSAF précise :

- l'origine et le détail des anomalies ;
- les modalités de correction.

L'URSSAF vous prodigue également des conseils pour ne pas reproduire vos erreurs.

- ▶ **1er cas : Aucune action n'est requise car il n'y a pas d'anomalie détectée.**
- ▶ **2nd cas : des éléments sont à fiabiliser tels que ci-dessous (assiette, cotisations)**

S'il y a des anomalies, vous pouvez les corriger. Il y a deux solutions :

- **vous avez déposé votre DSN plusieurs jours avant l'échéance** : Vous déposez une nouvelle DSN annule et remplace avant minuit la veille de l'échéance, via le logiciel.
- **vous avez déposé votre DSN à l'échéance** : Vos modifications et/ou corrections seront reprises dans la DSN du mois suivant.



---

## Gestion des flux DSN / PAS – Cycle de paie



### **Fiche Pratique – PAS : Gestion des flux DSN / PAS – Cycle de paie**

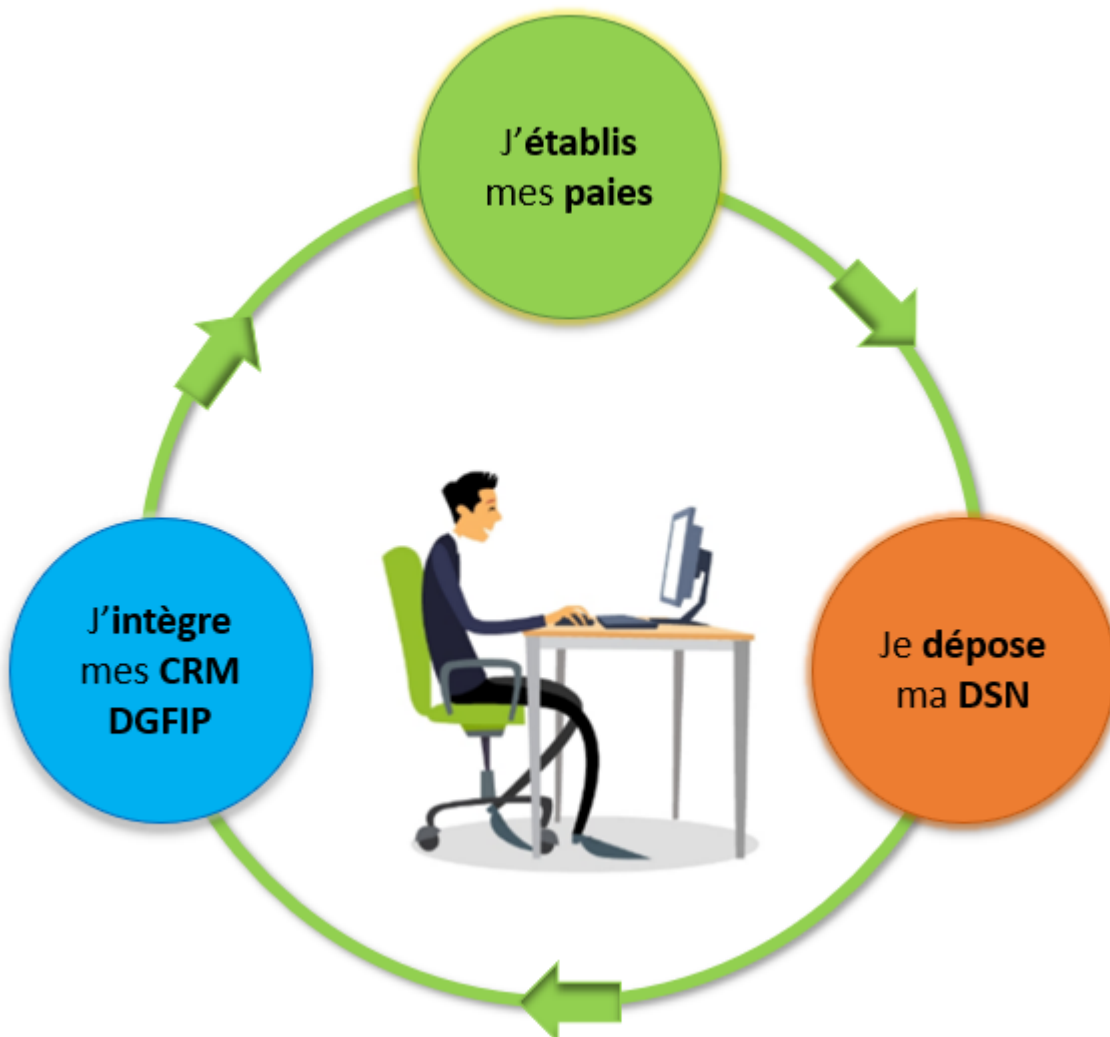
---

## Sommaire :

- [Gestion des flux DSN / PAS : le cycle de paie](#)
- [Zoom sur... J'établis mes paies](#)
- [Zoom sur... Je dépose ma DSN](#)
- [Chronologie de mise à disposition des CRM Nominatifs et Financiers](#)

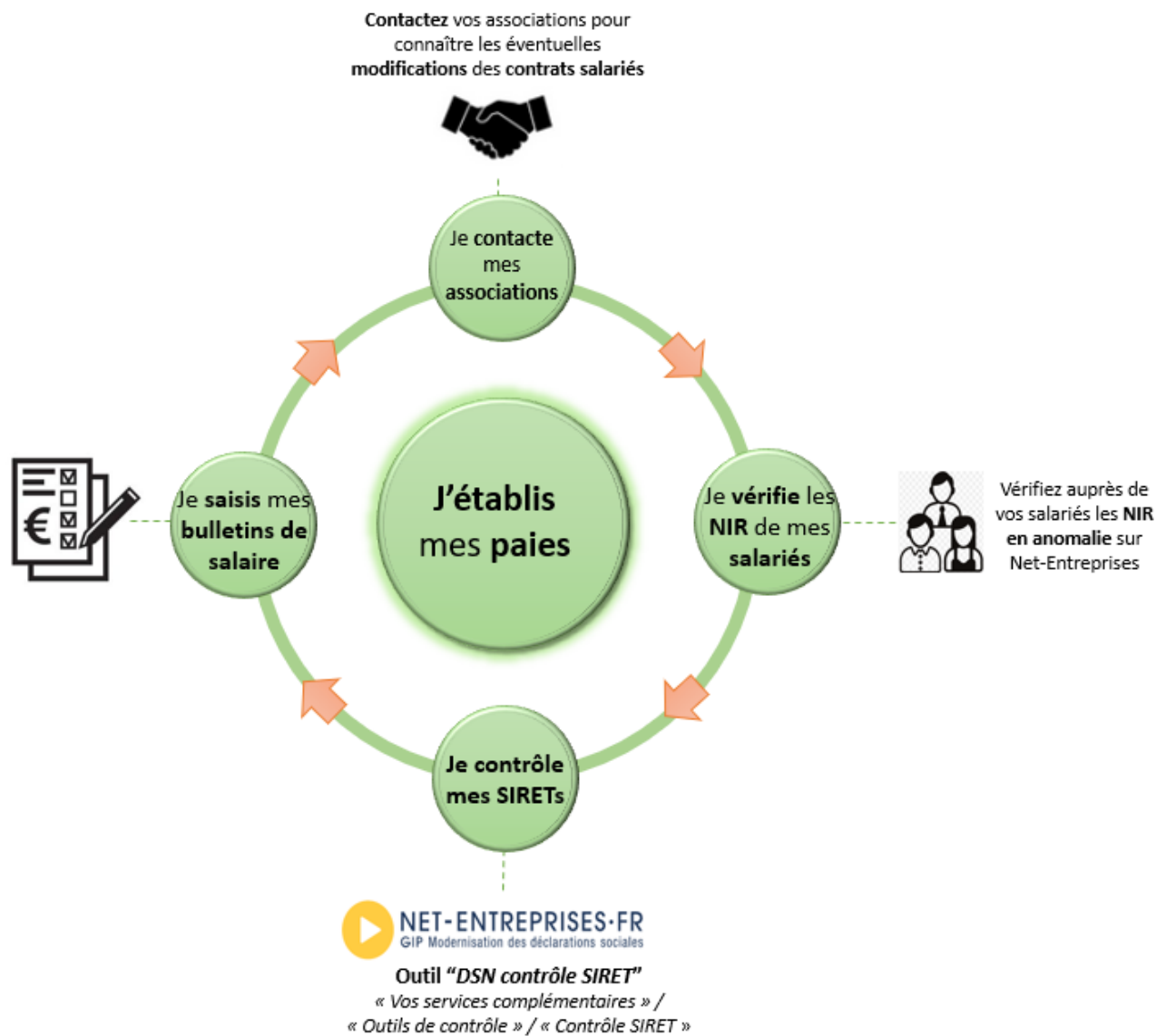
### ► Gestion des flux DSN / PAS : le cycle de paie

Afin de clarifier le cycle de la gestion des flux DSN/PAS, et plus généralement le cycle de paie, vous trouverez ici les schémas récapitulant les actions à effectuer chaque mois pour garantir la bonne application du dispositif PAS.



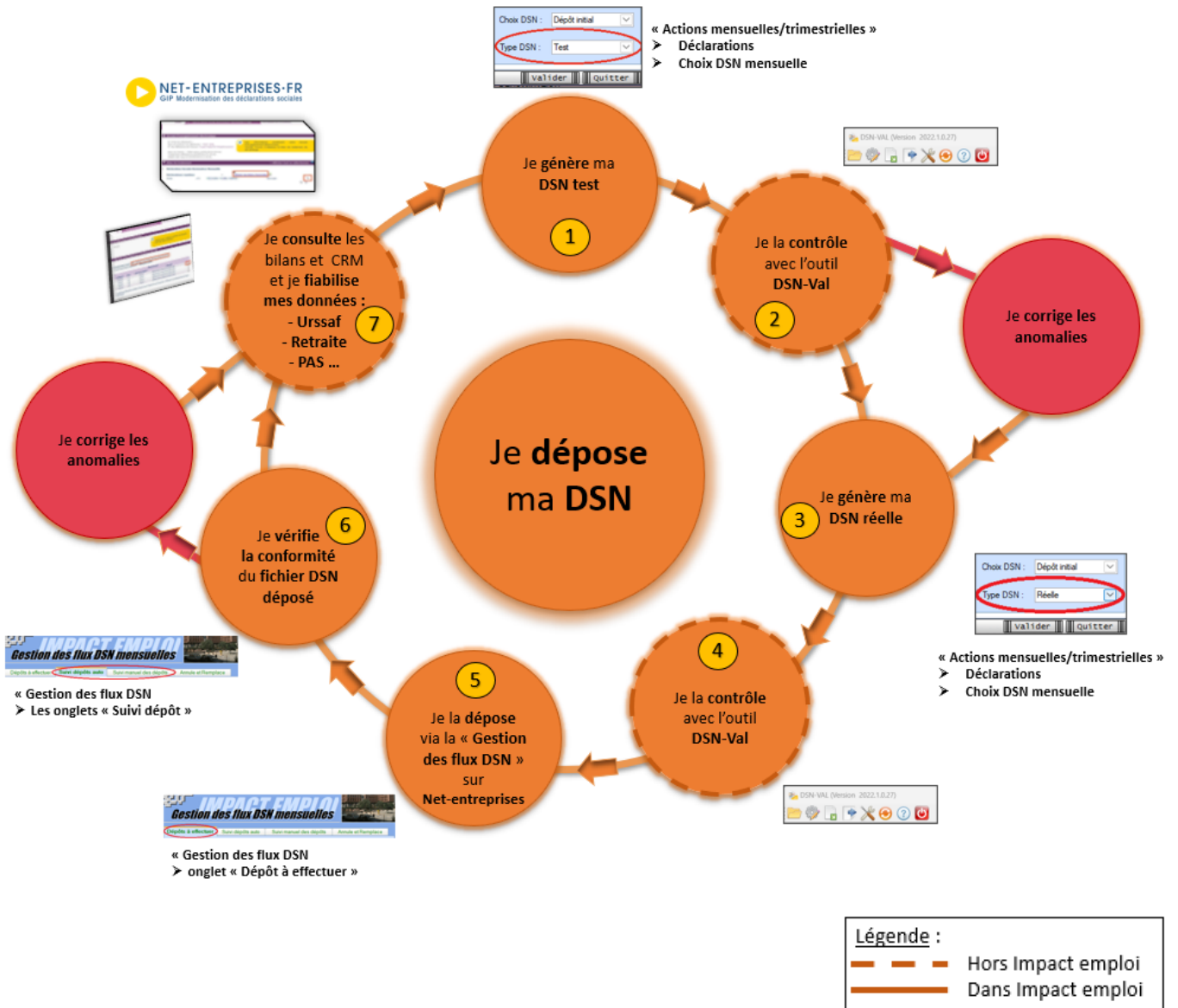
**Actions à répéter chaque mois**

## ► Zoom sur... J'établis mes paies



## Actions à répéter chaque mois

## ► Zoom sur... Je dépose ma DSN



## Actions à répéter chaque mois

Etape	Où ?	Action
1	IEA	Je génère ma DSN Test.
2	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Test » avec l'Outil DSN-Val.
3	IEA	Je génère ma DSN Réelle.
4	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Réelle » avec l'Outil DSN-Val.
5	Net-entreprises	Je dépose la « DSN Réelle » via la « Gestion des flux » sur Net-entreprises.
6	IEA	Je vérifie la conformité du fichier « DSN Réelle » déposé.
7	Net-entreprises	Je consulte les bilans de conformité et CRM et je fiabilise mes données : Urssaf, Retraite, PAS..



## ► Chronologie de mise à disposition des CRM Nominatifs et Financiers

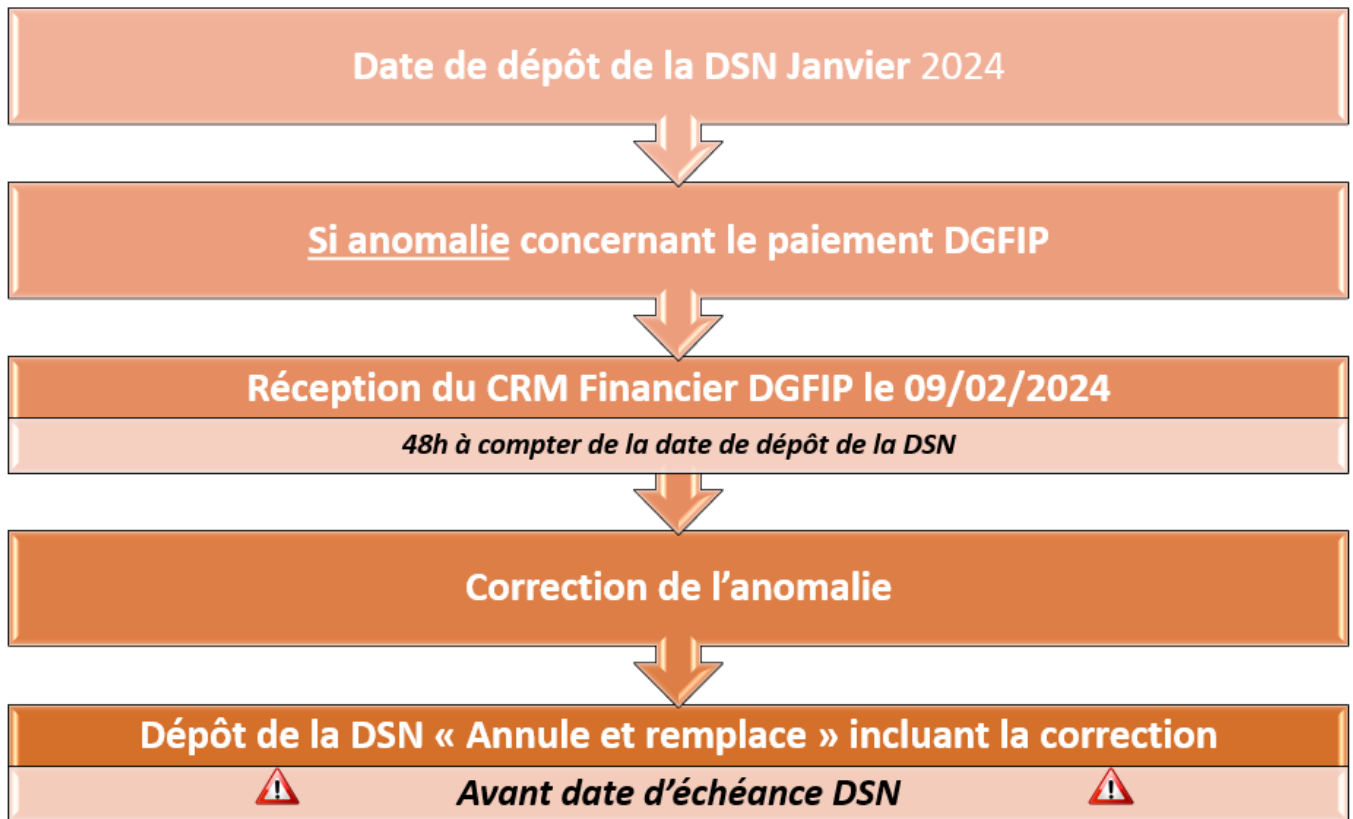


**Intégration dans Impact emploi** : il est nécessaire de **vérifier la disponibilité du retour (bilan/CRM)** dans Net-entreprises avant de l'intégrer dans Impact emploi.

### ► CRM Nominatif



### ► CRM Financier



### ► **Fiches pratiques Récupération des CRM PAS**

Pour procéder à l'intégration des CRM dans Impact emploi, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la « **Gestion des flux DSN** » .

Suivez [ce lien](#) pour découvrir les étapes de l'**intégration automatique des CRM**.

Si vous rencontrez des difficultés, une procédure d'**intégration manuelle des CRM** est disponible : [ICI](#)



## **[Déblocage accès au site](#)**



## Fiche pratique technique

### Déblocage accès au site



---

#### ► Procédure

- 1 – Ouvrir le centre de maintenance
- 2- Cliquer sur 'Comptes utilisateurs'

Impact Emploi - [Centre de maintenance]

## ADMINISTRER



-  Administrer
-  Maintenir
-  Superviser
-  Dépanner



**Relancer l'authentification**  
Permet de relancer une demande d'authentification auprès du serveur Impact Emploi



**Tiers de confiance**  
Permet de saisir et de modifier les coordonnées du Tiers de confiance



**Gestionnaire de licences**  
Permet de visualiser, de supprimer et de déconnecter les licences clientes



**Comptes utilisateurs**  
Permet de gérer un compte utilisateur ainsi que ses droits d'accès à l'application



**Gestionnaire de dossiers**  
Permet de créer, modifier et supprimer un dossier de production ou de simulation



**Messagerie interne**  
Permet de gérer les courriers électroniques stockés dans la messagerie interne

v3.02.003

- IP du poste : 10.28.0.9  
- MAC du poste : B4:45:06:16:FE:F5

Quitter

3- Sélectionner la ligne de votre compte et cliquer sur 'Déconnecter' à droite sous le tableau.

Impact Emploi - [Comptes utilisateurs / Droits d'accès]

## Comptes utilisateurs / Droits d'accès

- Tiers de confiance : [dropdown]

Nom détaillé	Login	
Administrateur	Administrateur	
compta	compta	
paye	paye	
accueil	accueil	
paye2	paye2	
paye3	paye3	

Impact Emploi | Net Entreprise

- Nom utilisateur (login) : Administrateur

- Nom détaillé : Administrateur

- Mot de passe : [masked] - Confirmer : [masked]

Le compte est désactivé

 Supprimer

Comptes... |  Déconnecter

**:: DROITS D'ACCES ::**

- Module de configuration
- Module administratif
- Module bulletins de paye
- Module déclarations

 Nouveau |  Enregistrer

Quitter

4- Relancer Impact emploi



---

## Exonérations Zonées : ZRR et ZFRR



**Fiche Pratique. Administratif employeur.**

**Exonération Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et  
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation  
(ZFRR)**

---

## Sommaire :

- [Contexte](#)
- [Définitions](#)
- [Application de l'exonération ZRR dans le logiciel](#)
- [Application de l'exonération ZFRR dans le logiciel](#)

### ► Contexte

La réforme des zones de revitalisation rurale (**ZRR**), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé « **France ruralités revitalisation** ».

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les zones France ruralités revitalisation (**ZFRR**) sont créées et les zones de revitalisation rurale (**ZRR**) sont maintenues de manière exceptionnelle pour les communes ZRR non reclassées en ZFRR.

Un [arrêté du 19 juin 2024](#) définit un nouveau zonage afin de maintenir le dispositif ZRR dans les communes qui n'ont pas été reclassées en ZFRR.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, si vous êtes implanté dans une ou plusieurs communes classées en [ZFRR](#), vous pourrez bénéficier de l'exonération ZFRR.



### ► Définitions

#### ► Exonération zonée ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) ont été créées pour soutenir le développement économique des territoires ruraux fragiles. Les entreprises implantées dans ces zones peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales, telles que l'exonération d'impôt sur les bénéfices, de cotisation foncière des entreprises (CFE), et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

#### ► Exonération zonée ZFRR (Zone France Ruralités Revitalisation)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, un nouveau zonage appelé **France Ruralités Revitalisation (ZFRR)** a été mis en place pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises situées dans ces zones peuvent bénéficier d'exonérations similaires à celles des ZRR, incluant des exonérations de

cotisations sociales pour les nouvelles embauches.

### ► Différences entre l'exonération ZRR et l'exonération ZFRR

La principale différence entre les deux dispositifs réside dans **leur zonage et leur durée d'application**.

Les **ZRR** sont des zones définies par des critères socio-économiques spécifiques et bénéficient d'exonérations fiscales et sociales prolongées jusqu'au 30 juin 2024.

En revanche, les ZFRR sont un nouveau zonage introduit à partir du 1er juillet 2024, visant à remplacer progressivement les ZRR tout en offrant des avantages similaires.



#### **IMPORTANT**

---

**En cas de contrôle, l'association doit être en mesure de justifier de son éligibilité à la mesure d'exonération zonée choisie.**

---

Nous vous recommandons de consulter les sites officiels pour vérifier votre éligibilité et obtenir ainsi des informations actualisées. Quelques sites référencés :

- [Site Urssaf.fr – Exonération zones France ruralités revitalisation \(ZFRR\)](#).
- [Site Boss.gouv.fr – Exonérations zonées](#)
- [Service-Public.fr – Zones de revitalisation rurale \(ZRR\)](#)
- [Economie.gouv.fr – S'implanter en zone de revitalisation rurale \(ZRR\)](#)



### ► Application de l'exonération ZRR dans le logiciel



#### **IMPORTANT**

---

Les **salariés** embauchés avant le 1er juillet 2024 dans une ZRR et bénéficiant déjà de l'exonération ZRR, continuent à bénéficier de l'exonération ZRR dans les mêmes conditions pour la durée restant à courir du contrat.

---



## ► Application de l'exonération ZFRR dans le logiciel



### IMPORTANT

---

A compter du 1er juillet 2024, les **salariés** embauchés dans une association implantée dans une ZFRR peuvent bénéficier de l'exonération ZFRR sous réserve des vérifications d'éligibilité de l'association.

L'exonération ZFRR est d'une durée d'un an à compter de la date d'embauche du salarié pour toute embauche à partir du 1er juillet 2024.

---

Les différentes étapes :

1. **Vérification de l'éligibilité** : Vérifier auprès de l'association-employeur si sa commune est classée en ZFRR
2. **Sélection de l'exonération** dans la Fiche Employeur : Dans le logiciel de paie, accédez à la Fiche Employeur.
3. **Validation et sauvegarde de la Fiche Employeur** : Valider et sauvegarder les informations dans Impact emploi.

La case à cocher « **ZRR** » est renommée « **ZRR/ZFRR** » .

- Adresse : rue des rosiers

- Adresse :

- CP / Ville : 01110 / THEZILLIEU

ZFU  ZRR/ZFRR  OIG  ZRD - Date : 02/01/2024

Dates



En fonction de la date de début du contrat appliquera automatiquement l'exonération zonée adaptée soit

- Pour les contrats créés avant le 1er janvier 2024 bénéficiant déjà de la ZRR, l'exonération **ZRR** continuera à être appliquée pour les contrats concernés.
- Pour les contrats créés à partir du 1er juillet 2024, l'exonération **ZFRR** s'appliquera automatiquement.

**4. Sélection de l'exonération dans la Fiche Salarié > Gestion des contrats** : Dans le logiciel de paie, accédez à la Fiche Salarié > Gestion des contrats.

Sélectionnez la nature « **ZRR ou ZFRR (01/07/2024)** ». Le logiciel appliquera automatique l'exonération **ZFRR** pour un contrat bénéficiant de l'exonération ZFRR à partir du 1er juillet 2024.

Impact Emploi - [Gestion des contrats]	
<b>Informations sur la période</b>	
- Date début :	01/05/2018 <small>Changement des caractéristiques de l'activités ou</small>
- Date fin :	<input type="text"/> <small>Changement des caractéristiques de l'activités ou</small>
<b>Caractéristiques du contrat</b>	
- Début Contrat :	01/01/2018
- Type contrat :	sans exo Salaire réel *
- Nature contrat :	CDI
- Fin cont. prév. :	<input type="text"/>
- Motif CDD :	<input type="text"/>
<b>Exonération</b>	
- Nature :	ZRR ou ZFRR (01/07/2024)
- Date début :	01/01/2018
- Date fin :	31/12/2018
<b>Période d'essai</b>	
- Date début :	<input type="text"/>
- Date fin :	<input type="text"/>
- Régime Alsace / Moselle :	<input type="checkbox"/>
<b>Paramétrage du taux AT (au 30/08/2024)</b>	
- Risque AT :	913EH <input type="text"/> - Taux : 0,00
<b>Temps</b>	
- Unité de mesure :	Heure
- Quotité de travail l'entreprise :	151,67
- Quotité de travail du contrat :	13,00
- Mod. exercice :	Temps partiel 8,57 %
<b>Informations complémentaires</b>	
- Libellé emploi :	Fomateur
- Statut catégoriel :	Non Cadre
- Fonctionnaire :	Non Fonctionnaire
- Retraite :	Non Retraité
- Détaché/Expat... :	Non concerné
- Lieu de travail :	81755527900014
<b>Options</b>	
- Calcul automatique du plafond :	<input checked="" type="checkbox"/>
- Taxe sur les salaires :	<input checked="" type="checkbox"/>
- Formation Professionnelle :	<input checked="" type="checkbox"/>
- Taxe Spécifique CFP :	<input type="checkbox"/>
- Retenue fiscale à la source :	<input type="checkbox"/>
<b>Informations contrat</b>	
<b>Age requis :</b>	
✓ âge minimum :	sans
✓ âge maximum :	sans
<b>horaires du contrat requis :</b>	
✓ horaire minimum :	1
✓ horaire maximum :	169
<b>Durée d'exonération requise :</b>	
✓ durée exonération min :	1 mois
✓ durée exonération max :	12 m
<b>Durée du contrat requise :</b>	
sans	
Historique des messages	
MODIFICATION	
Enregistrer Annuler	

## 5. Validation et sauvegarde de la Fiche Salarié: Valider et sauvegarder les informations dans Impact emploi



### IMPORTANT

---

**Les salariés** embauchés avant le 1er juillet 2024 dans une ZRR et bénéficiant déjà de l'exonération ZRR, continuent à bénéficier de l'exonération ZRR dans les mêmes conditions pour la durée restant à courir du contrat.

---



## Gestion des flux DSN – Cycle de paie



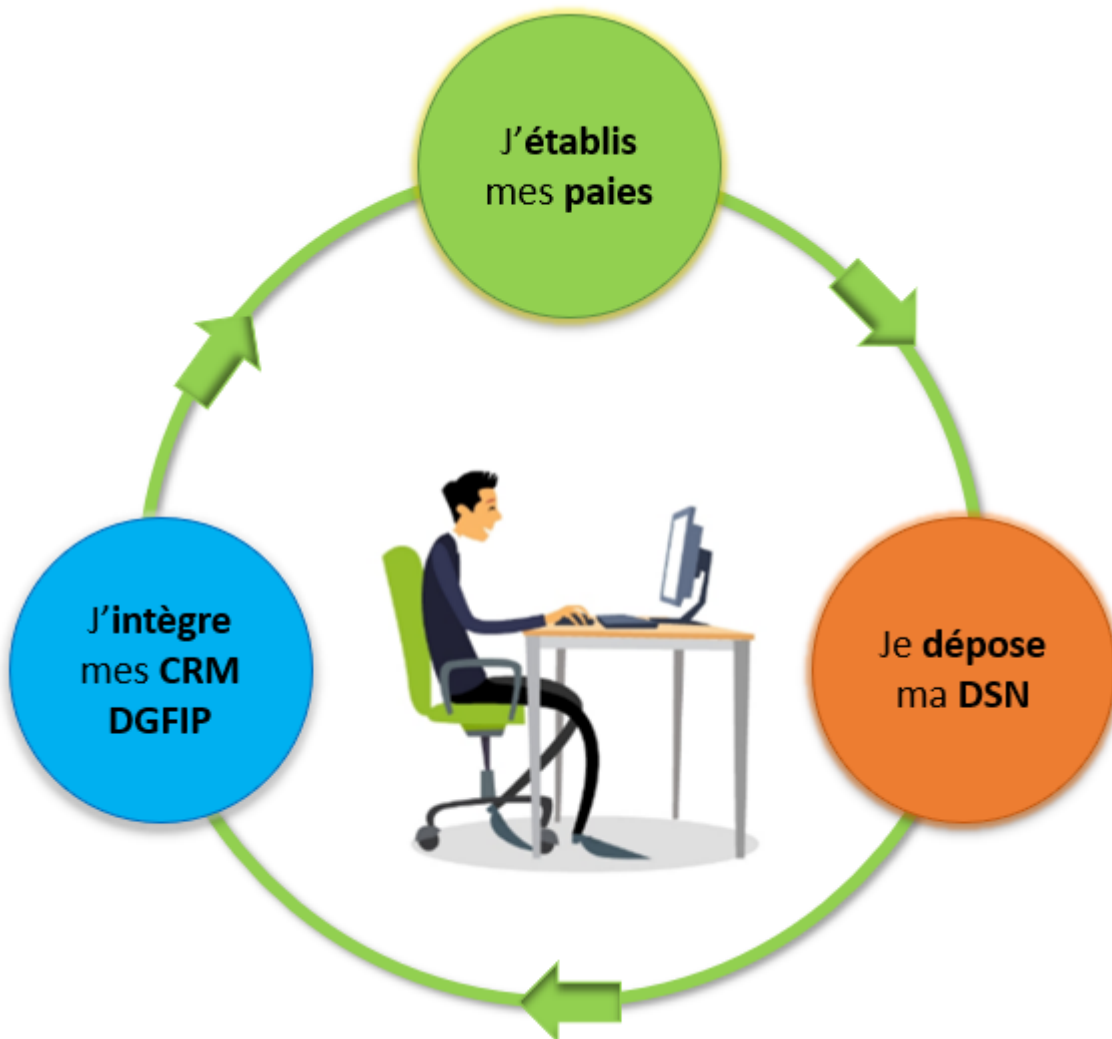
### Fiche Pratique – Gestion des flux DSN – Cycle de paie

## Sommaire :

- [Gestion des flux DSN : le cycle de paie](#)
- [Zoom sur ... J'établis mes paies](#)
- [Zoom sur... Je dépose ma DSN](#)
- [Zoom sur... Je fiabilise mes données](#)

### ► Gestion des flux DSN : le cycle de paie

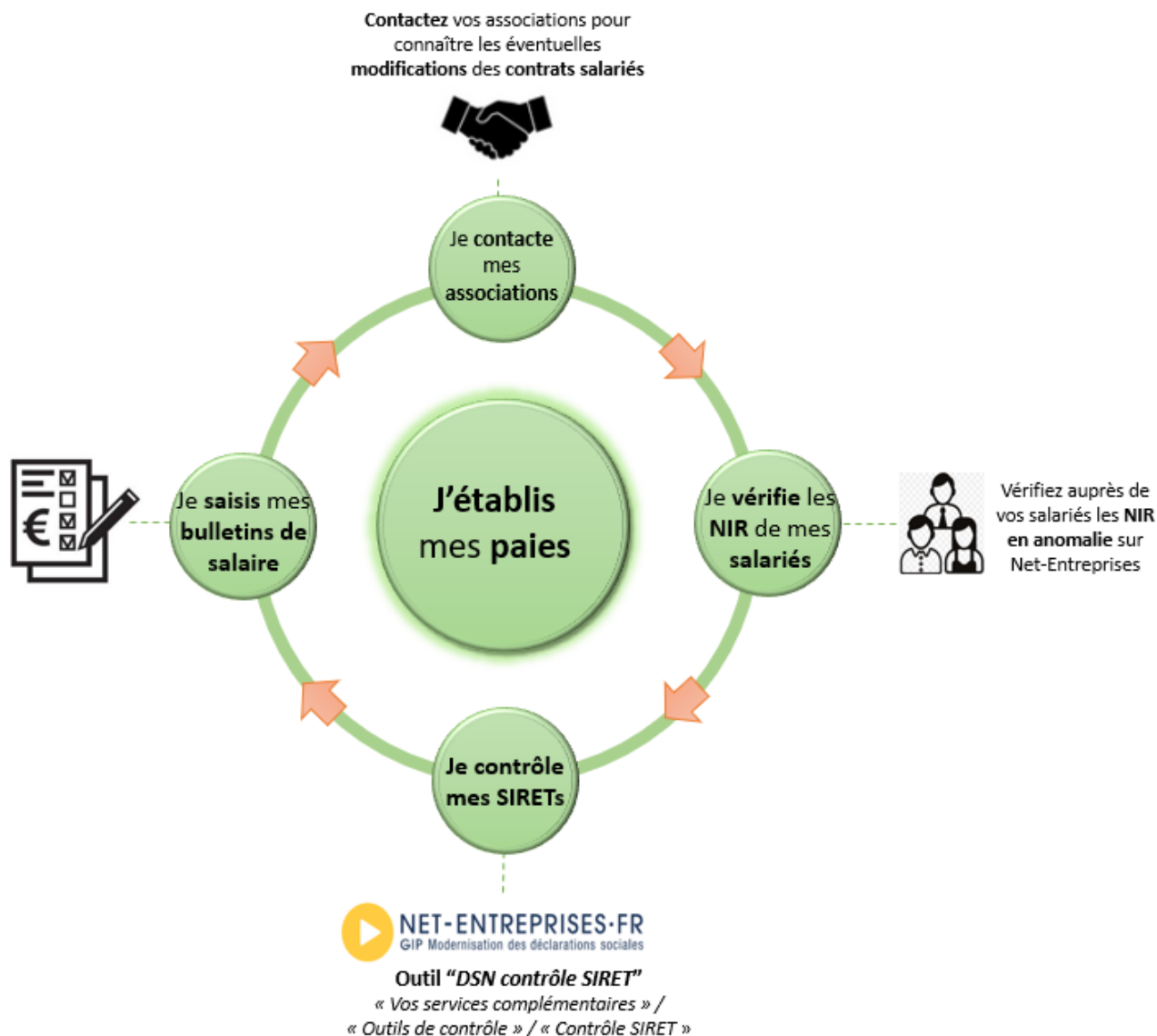
Afin de clarifier le cycle de la gestion des flux DSN, vous trouverez ici les schémas récapitulant les actions à effectuer chaque mois via le logiciel Impact emploi ET via Net-entreprises pour garantir la transmission des données exactes liées à la protection sociale de vos salariés aux organismes concernés.



**Actions à répéter chaque mois**



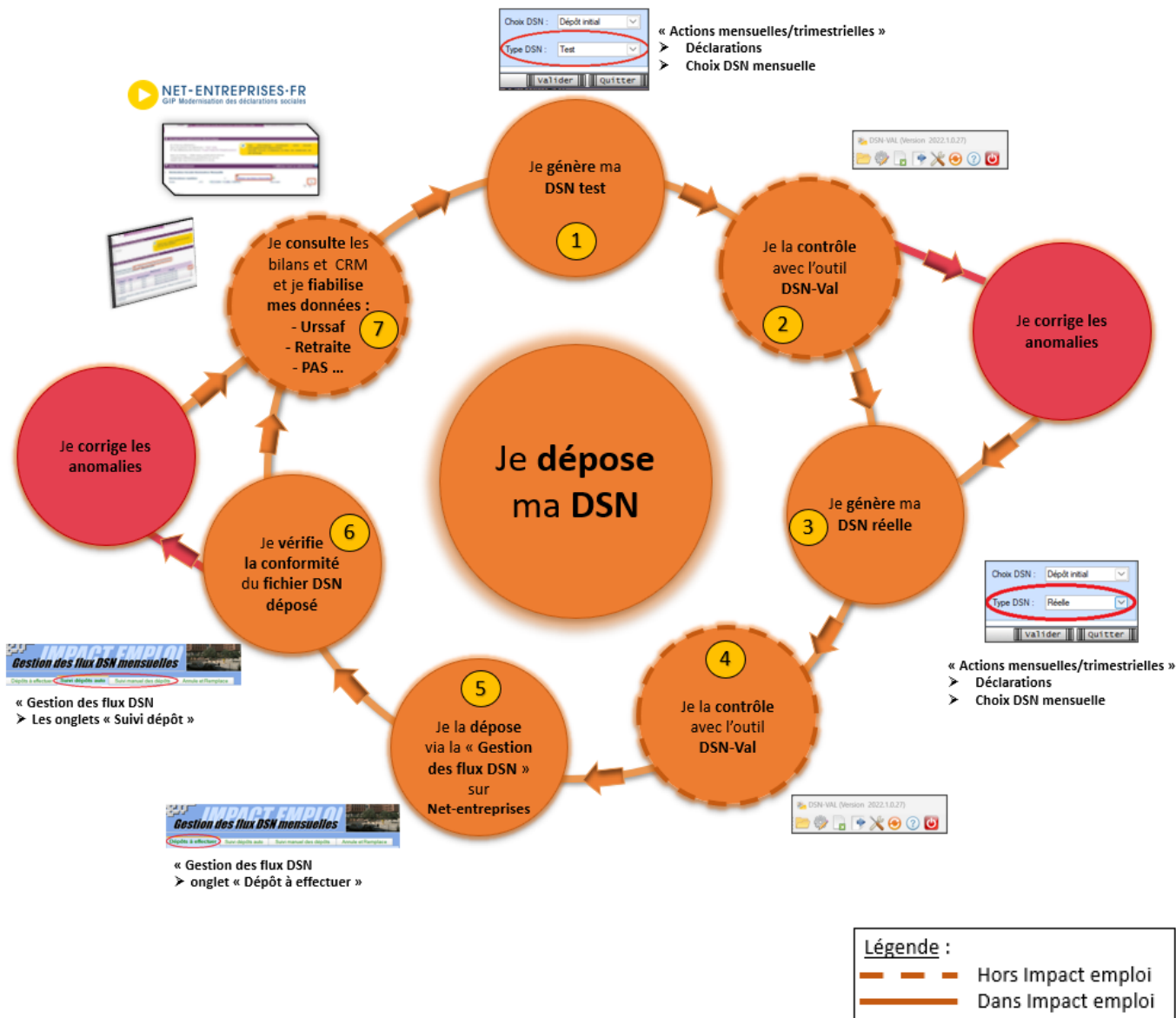
► Zoom sur... J'établis mes paies



## Actions à répéter chaque mois



► **Zoom sur... Je dépose ma DSN**



## Actions à répéter chaque mois

Etape	Où ?	Action
1	IEA	Je génère ma DSN Test.
2	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Test » avec l'outil DSN-Val.
3	IEA	Je génère ma DSN Réelle.
4	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Réelle » avec l'outil DSN-Val.
5	Net-entreprises	Je dépose la « DSN Réelle » via la « Gestion des flux » sur Net-entreprises.
6	IEA	Je vérifie la conformité du fichier « DSN Réelle » déposé.
7	Net-entreprises	Je consulte les bilans de conformité et CRM et je fiabilise mes données : Urssaf, Retraite, PAS..

## ► Zoom sur... Je fiabilise mes données

Ce paragraphe détaille l'étape <sup>7</sup> du cycle **Je dépose ma DSN** : la fiabilisation des données.

### ► Préambule

Vérifier la disponibilité des **Comptes-Rendus Métiers (CRM)** et les bilans sur le tableau de bord de Net-entreprises.

Dès que le retour est disponible, il est nécessaire d'analyser son contenu et corriger les éventuelles anomalies.

### ► Comment accéder aux Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilans ?

Pour consulter les Comptes Rendus Métiers (CRM) et les bilans sur le tableau de bord de Net-entreprises, suivez ces étapes :

1. **Connexion** : Connectez vous à votre compte sur [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr).
2. **Accès au tableau de bord DSN** : Une fois connecté, accédez au tableau de bord DSN (Déclaration Sociale Nominative).



3. **Sélection de la DSN** : Cliquez sur la DSN pour laquelle vous voulez consulter les CRM et bilans.

4. **Consultation des CRM et bilans** : Cliquez sur l'icône de loupe en face de chaque dépôt pour consulter les différents bilans et CRM mis à disposition par les organismes de protection sociale.

Ces étapes vous permettront de vérifier les informations transmises et de corriger les éventuelles anomalies.

► **Quels sont les différents Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilans mis à disposition sur Net-entreprises ?**

Voici les principaux Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilan mis à disposition selon l'organisme sur Net-Entreprises :

<b>Organisme / Administration</b>	<b>CRM mis à disposition</b>
<b>Agirc Arrco</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le compte rendu métier de type synthèse</li> <li>• Le CRM de type notification</li> <li>• Les écarts mentionnés par exemple sur les erreurs de plafond doivent être analysés et s'il y a lieu la correction effectuée en paie</li> </ul>
<b>Assurance maladie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de non reconstitution du signalement</li> <li>• Si le CRM porte une anomalie relevant de la responsabilité de l'employeur, le signalement doit être corrigé ou une DSI IJ opérée pour garantir le droit du salarié</li> </ul>
<b>Administration fiscale – DGFIP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu métier nominatif (CRM nominatif)</li> <li>• Compte rendu métier financier (CRM financier)</li> </ul>
<b>CNAV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan d'identification des salariés (BIS) : les cas où le BIS retourne un autre NIR que celui déclaré ou un NIR à la place d'un NTT déclaré doivent être corrigés pour la paie du mois suivant</li> <li>• Contrôles inter déclarations (CID)</li> </ul>
<b>France Travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de non reconstitution du signalement – si le signalement n'est pas possible compte tenu des données mensuelles antérieures, une AED doit être faite</li> <li>• Attestation employeur rematérialisée (AER)</li> </ul>
<b>Prévoyance, mutuelle et délégataires de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de traitement de l'Institut de Prévoyance (IP) et/ou de la mutuelle concernée</li> </ul>
<b>Urssaf</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de traitement Urssaf : les écarts de taux et d'assiette doivent être corrigés dans la DSN du mois suivant sur la période d'afférence</li> </ul>

Dans ce tableau, les CRM avec des anomalies critiques pour les droits des salariés sont suivis des éléments clés à traiter.



## ► La Fiabilisation

### ◦ Données retraites

Pour fiabiliser les données relative à la retraite, consultez la [Fiche Pratique « Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO »](#).

### ◦ Données DGFIP

Vous disposez d'une aide pour la fiabilisation de vos données fiscales via la [Fiche Pratique « Gestion des flux DSN / PAS – Cycle de paie »](#).

### ◦ Données Urssaf

Vous pouvez les récupérer via le site [Net-entreprises.fr](http://Net-entreprises.fr) ou via l'espace individuel [Urssaf.fr](http://Urssaf.fr).

La [Fiche Pratique « Accéder au tableau de bord DSN de l'URSSAF »](#) est à votre disposition pour vous aider à fiabiliser vos données sociales.

## ► Pour en savoir plus ...

- [La vidéo sur le tableau de bord de la DSN réalisée par Net-entreprises](#)



---

# CCN Alisfa – nouveauté bulletin de paie



## Fiche Pratique – CCN ALISFA

## Contexte

La CCN ALISFA a actualisé son mode de calcul de la rémunération.

En attendant des développements supplémentaires dans une version prochaine, voici quelques conseils pour les bulletins de janvier.

Une étude est en cours pour pouvoir intégrer une zone « salaire socle », et l'affichage de la pesée.

## Saisie du bulletin

1) Modifier les infos complémentaires du salarié. Supprimer le coefficient précédent, compléter le nombre de point d'ancienneté comme indiqué dans la nouvelle classification. (*ATTENTION à bien sélectionner ancienneté distincte sur le bulletin de paie*)

The screenshot shows the 'Impact Emploi - Fiche administrative salarié' interface. The main form is titled 'Fiche administrative du salarié' and contains fields for NNI, Nom, Prénom, and Employeur. Below these are tabs for 'Convention collective', 'Informations complémentaires', and 'Informations DSN'. The 'Informations complémentaires' tab is active, showing a table of dates and a form for entering employee details. The form includes fields for 'Date de début', 'Date de fin', 'Niveau', 'Coefficient', 'Indice de départ', 'Pts d'ancienneté' (set to 20,00000), and 'Autres pts'. The 'Pts d'ancienneté' field is highlighted with a red box, and the radio button for 'distincte sur le bulletin de paie' is also highlighted with a red box. A 'Navigation' sidebar on the right contains various menu items like 'Général', 'Créer un salarié', 'Modifier un salarié', and 'Gestion employeur'. The bottom of the interface has a 'MODIFICATION' button and a 'Quitter' button.

2) Aller sur la saisie des salaires sur le mois de janvier 2024, Saisir le salaire socle dans la zone salaire de base =  $22100/12 = 1841.67$



Pour les temps partiels calculer le prorata au temps de travail.

3) Dans la zone « données conventionnelles, le montant de la prime d'ancienneté s'est bien calculé pour un temps complet, dans notre cas 20 points\* valeur du point 4.5833 = 91.67.

**Attention, le calcul de la prime d'ancienneté est proratisé à tort pour les temps partiels. Il convient d'effacer le montant calculé automatiquement et de saisir le bon montant.**

Ensuite toujours dans données conventionnelles, choisir « salaire additionnel » faire le calcul, dans notre cas 217 points \* valeur du point 4.5833 = 994.58.

Enfin, il convient de saisir la valeur « acquisition compétences », dans notre cas la salariée à plus de 20 ans de présence dans l'entreprise, et donc 45 points.  $45 * 4.5833 = 206.25$  €.

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

## TYCOON

### Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: ETABLISSEMENT NUMERO 07

NNI: 1000075400100000 Salarie: ANOFA [REDACTED]

Janvier 2024 Periode d'emploi: 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67

Salaire de base: 1 841,67

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaire additionnel		994,58	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		206,25	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024	
Prime personnelle		0,00	01/01/2024	
<b>Brut</b>		<b>3 059,17</b>		
<b>Net à payer avant imposition</b>		<b>2 421,64</b>		
		<b>Net imposable</b>		<b>2 508,80</b>
		<b>Net à payer après imposition</b>		<b>2 288,67</b>

**Navigation**

**Général**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 08/01/2024 quitter

## Bulletin de paie

### ► Bulletin détaillé

Convention : 1261 - CCN des acteurs du lien soci  
 Taux horaire : Coefficient :  
 Indice de départ : Valeur point : 4.5833  
 Points d'ancienneté : 20 Points complémentaires :  
 % ancienneté : Complt minimum conventionnel :

madame IZABELLE TRAVERS  
 25 rue de verdun  
 50120 EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

SPECIMEN

SPECIMEN

SPECIMEN

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales		Bases	Cotisations patronales	
			Taux	Montant		Taux	Montant
<b>Salaire</b>	<b>151.67</b>			<b>1 841.67</b>			
Prime d'ancienneté				91.67			
Salaire additionnel				994.58			
Acquisition compétences palier 3				206.25			
<b>Salaire Brut</b>					<b>3 134.17</b>		

### ► Bulletin simplifié

Qualification	Éducatrice	Indice de départ	
Convention	1261 - CCN des acteurs du lien soci	Valeur du point	4.5833
% ancienneté		Points d'ancienneté	20
Points compétence		Complément minimum conventionnel	

**Madame fabienne TRAVERS**

25 rue de verdun  
50120 EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE

Date de paiement : 31/01/2024  
Mode de paiement : Chèque bancaire

SALAIRE BRUT	Quantité ou base	Montant
<b>Salaires de base</b>	<b>151.67</b>	<b>1 841.67</b>
Prime d'ancienneté		91.67
Salaires additionnel		994.58
Acquisition compétences palier 3		206.25
<b>TOTAL BRUT</b>		<b>3 134.17</b>

## Indemnité de maintien de salaire

Pour les salariés qui avec la nouvelle classification ont un salaire inférieur à celui qu'ils avaient avec l'ancienne, dans données conventionnelles, vous trouverez une ligne vous permettant de saisir l'«indemnité de maintien de salaire ».

**Impact Emploi - [Bulletin de salaire]**

**Fiche du bulletin de salaire**

Siret: [REDACTED] Raison sociale: [REDACTED]  
 NNI: 1 [REDACTED] Salarié: [REDACTED]

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67  
 Salaire de base: 1 841,67

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaires additionnel		994,58	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		206,25	01/01/2024	
<b>Indemnités de maintien de salaire</b>		<b>0,00</b>	<b>01/01/2024</b>	
Prime personnelle		0,00	01/01/2024	

**Brut** 3 059,17 **Net imposable** 2 508,80  
**Net à payer avant imposition** 2 421,64 **Net à payer après imposition** 2 288,67

Navigation: Général  
 Via le bulletin précédent  
 Modifier le bulletin en cours  
 Enregistrer  
 Supprimer  
 Aperçu bulletin détaillé  
 Aperçu bulletin simplifié  
 Impression du bulletin  
 A partir du brut  
 A partir du net  
 Retour à l'écran principal  
 Zones complémentaires  
 Gestion congés payés  
 Données conventionnelles, Pénibilité  
 Fin de contrat  
 Arrêt de travail  
 Régularisations des cotisations  
 Liste des bulletins générés

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 08/01/2024 Quitter

---

# Montant Net Social. Apprenti avec une rémunération > 79 % SMIC



## Fiche Pratique – Montant Net Social. Apprenti avec une rémunération > 79 % SMIC



### ► Contexte

#### ► Nouvelle mention sur le bulletin de paie

les bulletins de salaire de septembre comporteront une mention nouvelle : le montant net social. Cette nouvelle donnée servira uniquement aux allocataires du RSA et de la prime d'activité dans un premier temps.

□Une nouvelle donnée de référence□ :

Le « montant net social » correspond au revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux rendus obligatoires par la loi. Ce montant net social □va apparaître sur vos bulletins de salaire à compter de la fin du mois de juillet. À terme, ce montant net social sera l'information prise en compte par tous les organismes sociaux pour établir les droits aux différentes prestations.

Pour vérifier les modalités de calcul, le BOSS comporte un onglet dédié : [Montant net social – Boss.gouv.fr](https://boss.gouv.fr)

## ► Calcul

Le « montant net social » est constitué de l'ensemble des sommes brutes correspondant aux rémunérations et revenus de remplacement versés par les employeurs à leurs salariés (salaires, primes, rémunération des heures supplémentaires, avantages en nature, indemnités de rupture, etc.), diminuées des cotisations et contributions sociales qui leur sont applicables.

*Pour vérifier le calcul, il est préférable d'ouvrir le bulletin détaillé.*

## ► Bulletin de paie

### ► Bulletin de paie simplifié

Éléments	Quantité ou base	Montant	
<b>SALAIRE</b>	<b>151.67</b>	<b>2 500.00</b>	
<b>SALAIRE BRUT</b>		<b>2 500.00</b>	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
<b>SANTE</b>				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 119.68			175.00
Complémentaire Santé	3 666.00	0.47	17.23	17.23
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	<b>2 500.00</b>			<b>48.25</b>
<b>RETRAITE</b>				
Sécurité Sociale plafonnée	1 119.68	6.90	77.26	213.75
Sécurité Sociale déplafonnée	1 119.68	0.40	4.48	47.50
Complémentaire Tranche 1	1 119.68	5.15	57.66	179.00
<b>FAMILLE</b>	<b>2 500.00</b>			<b>86.25</b>
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b>				
Chômage	1 119.68			105.00
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				<b>10.40</b>
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	0.00	6.80		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	0.00	2.90		
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS</b>				<b>-157.06</b>
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>156.63</b>	<b>725.32</b>
<b>RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS</b>				
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>			<b>2 343.37</b>	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	2 343.37		

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0.00	0.00	0.00

Net payé en euros	2 343.37
Total versé par l'employeur	3 225.32

Salaires brut -total des cotisations et contributions

$2500 - 156.63 = 2343.37$

[RETOUR SOMMAIRE](#)

[MONTANT NET SOCIAL](#)

---

# Montant Net Social. Avantages en nature et frais professionnels



## Fiche Pratique – Montant Net Social. Avantages en nature et frais professionnels



### ► Contexte

#### ► Nouvelle mention sur le bulletin de paie

les bulletins de salaire de septembre comporteront une mention nouvelle : le montant net social. Cette nouvelle donnée servira uniquement aux allocataires du RSA et de la prime d'activité dans un premier temps.

□Une nouvelle donnée de référence□ :

Le « montant net social » correspond au revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux rendus obligatoires par la loi. Ce montant net social □va apparaître sur vos bulletins de salaire à compter de la fin du mois de juillet. À terme, ce montant net social sera l'information prise en compte par tous les organismes sociaux pour établir les droits aux différentes prestations.

Pour vérifier les modalités de calcul, le BOSS comporte un onglet dédié : [Montant net social – Boss.gouv.fr](https://boss.gouv.fr)



## ► Calcul

Le « montant net social » est constitué de l'ensemble des sommes brutes correspondant aux rémunérations et revenus de remplacement versés par les employeurs à leurs salariés (salaires, primes, rémunération des heures supplémentaires, avantages en nature, indemnités de rupture, etc.), diminuées des cotisations et contributions sociales qui leur sont applicables.

*Pour vérifier le calcul, il est préférable d'ouvrir le bulletin détaillé.*

## ► Bulletin de paie

### ► Bulletin de paie simplifié

Éléments	Quantité ou base	Montant
<b>SALAIRE</b>	<b>151.67</b>	<b>2 037.50</b>
Avantage en Nature - Repas		104.00
<b>SALAIRE BRUT</b>		<b>2 141.50</b>

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
<b>SANTE</b>				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 141.50			149.91
Autre prévoyance Tranche 1	2 141.50	0.57	12.21	34.69
Complémentaire Santé	3 666.00	0.47	17.23	17.23
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	<b>2 141.50</b>			<b>27.63</b>
<b>RETRAITE</b>				
Sécurité Sociale plafonnée	2 141.50	6.90	147.76	183.10
Sécurité Sociale déplafonnée	2 141.50	0.40	8.57	40.69
Complémentaire Tranche 1	2 141.50	4.92	105.36	158.26
<b>FAMILLE</b>	<b>2 141.50</b>			<b>73.88</b>
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b>				
Chômage	2 141.50			89.94
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				<b>56.01</b>
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 133.03	6.80	145.04	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 133.03	2.90	61.86	
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS</b>				<b>-348.26</b>
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>498.03</b>	<b>483.08</b>
<b>RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS</b>				
Transport : Abonnement transport collectif			125.00	
Retenue avantages en nature			-104.00	
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>			<b>1 690.37</b>	

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>	<b>1 664.47</b>
----------------------------------------------	-----------------

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 722.56	2.10	36.17

<b>Net payé en euros</b>	<b>1 628.30</b>
Total versé par l'employeur	2 624.58

Salaire brut -total des cotisations et contributions + part salarié  
prévoyance + part employeur prévoyance :

$$2141.5 - 498.03 + 12.21 + 34.69 = \mathbf{1690.37}$$

[RETOUR SOMMAIRE](#)

[MONTANT NET SOCIAL](#)